

LETTRE DE SESSION JUIN 2022

EDITORIAL

Mesdames et Messieurs



Photo: mise à disposition

La vie culturelle reprend son cours en Suisse. Les concerts, les festivals, les représentations théâtrales et autres manifestations sont à nouveau possibles sans restrictions. Grâce à votre engagement, vous avez notamment permis aux artistes de surmonter financièrement cette période difficile de la pandémie. Les mesures d'aide Corona de la Confédération, tout comme d'autres aides financières, sont décisives pour les artistes, les organisateurs et d'autres partenaires importants du monde culturel. Nous vous remercions chaleureusement au nom des créateurs, producteurs et autres personnes actives dans le domaine de la création, que nous représentons en tant que sociétés de gestion.

Lors de la session de printemps, les auteurs, les éditeurs et les producteurs s'étaient une nouvelle fois opposés à l'initiative parlementaire 16.493 «Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons». A juste titre, celle-ci a été rejetée par le Conseil des Etats. Ainsi, les ayants droit sont assurés d'être rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres et de leurs prestations lorsque leur musique, leurs films ou leurs vidéos sont mis à disposition de leurs clients par les hôteliers (par exemple), comme partie intégrante du service offert.

«L'information et la création culturelle sont des biens qui ne sont pas gratuits: Nous continuerons à nous engager pour une rémunération équitable de ces biens.»

Nous rejetons également, au nom des auteurs, les projets qui visent à affaiblir la SSR et donc le service public: L'initiative «SSR - 200 francs ça suffit!» vise à nouveau la redevance, tout comme l'initiative parlementaire 19.482 «Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias», qui veut créer une exception pour un grand nombre de PME suisses. L'information et la création culturelle sont des biens qui ne sont pas gratuits: Nous continuerons à nous engager pour une rémunération équitable de ces biens. Le «non» clair à l'initiative «No Billag» en 2019 avait montré que le service public est important et souhaité. Nos arguments contre l'initiative parlementaire se trouvent à la page 2 de cette lettre de session.

Au nom de Swisscopyright, je vous souhaite un bel été - avec peut-être l'une ou l'autre manifestation culturelle - et vous remercie de votre soutien.



Valentin Blank
Directeur de SUISSIMAGE

NON À L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE 19.482 «EXEMPTER LES PME DU PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LES MÉDIAS»

Monsieur le Conseiller national Fabio Regazzi souhaite, par le biais de l'initiative parlementaire 19.482 «Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias», exonérer toutes les entreprises de moins de 250 employés de la redevance radio et télévision. Pour ce faire, l'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) devrait être modifié. Ainsi, environ 99 % des entreprises suisses ne contribueraient plus du tout au financement de l'information et de la culture. C'est inutile et injustifié.

Le 14 juin 2015, le peuple suisse a accepté la révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV). Pour les entreprises, et en premier lieu pour le grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) en Suisse, la loi révisée présente de grands avantages¹:

- Environ 75% des entreprises ne paient pas de redevance radio ou TV.
- 9% paient moins qu'avant.

L'initiative parlementaire 19.482 aurait des conséquences plus graves: Plus de 99% des entreprises suisses comptent moins de 250 collaborateurs². Selon l'initiative parlementaire 19.482, moins de 1% des entreprises suisses devraient donc à l'avenir payer la redevance radio et TV.

Cela signifie que le Parlement supprimerait de facto, de lui-même, la redevance radio et TV pour les entreprises.

Pour rappel, le 4 mars 2019, le peuple suisse avait très nettement rejeté l'initiative «No Billag» par 71,6% des voix. C'était aussi un OUI à la création culturelle, qui ne doit pas être gratuite, et c'était un OUI au mandat de service public de la SSR. A juste titre, les programmes de la SSR sont considérés par la population suisse comme réalisés avec

compétence et de grande qualité, ainsi que l'a montré en 2021 [une étude de l'institut de recherche Publicom](#). Des informations fiables et bien documentées sont en fin de compte également importantes pour l'économie. Si, en revanche, le Parlement décidait de suivre l'initiative parlementaire et d'en faire une loi, les représentants élus du peuple feraient fi d'une décision populaire actuelle et très claire.

De la musique pour le bien-être des clients et des employés

Les entreprises investissent pour améliorer l'atmosphère de travail de leur personnel et augmenter ainsi sa productivité. Cela passe par une gestion de la santé en entreprise, un aménagement intérieur agréable - et dans de nombreuses entreprises, la possibilité d'écouter la radio sur le lieu de travail. Il est prouvé qu'écouter de la musique au travail peut avoir des effets positifs. C'est pourquoi une grande partie des entreprises suisses diffusent de la musique de fond - pas seulement dans les locaux accessibles aux clients. De même, de nombreuses entreprises recourent à la télévision - là aussi, pas seulement dans les zones accessibles aux clients, mais également dans les salles de pause, les cantines, etc.

Les émissions de radio ou de télévision sont donc utilisées par les entreprises - et ce, de sorte que cela ne serve pas seulement leurs employés, mais aussi leur profit. Il serait incompréhensible que les organismes de diffusion ne soient plus rémunérés. Ce serait une violation et un mépris des principes suisses et irait à l'encontre de toutes les règles du marché et de l'équité.

Le Conseil national a donné suite à l'initiative parlementaire 19.482 le 15 mars de cette année. C'est maintenant au Conseil des Etats de rejeter cette (nouvelle) attaque contre les chaînes de radio et de télévision, et donc aussi contre les créateurs culturels.

«Si, en revanche, le Parlement décidait de suivre l'initiative parlementaire et d'en faire une loi, les représentants élus du peuple feraient fi d'une décision populaire actuelle et très claire.»

¹Source: Office fédéral de la communication OFCOM, «Fiche d'information 1 sur la révision de la LRTV: la nouvelle redevance pour la radio et la télévision»: https://www.bakom.admin.ch/dam/bakom/fr/dokumente/2015/03/faktenblatt_-_dieneueabgabefuerradioundfernsehen.pdf.download.pdf/feuille_d_information-lenouveausystemederedevanceradiotv.pdf

²Source: Office fédéral de la statistique OFS: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/structure-economie-entreprises/pme.html>

L'EXERCICE 2021 DU POINT DE VUE DES SOCIÉTÉS DE GESTION SUISSES

En 2021, la pandémie de Corona a de nouveau occasionné des difficultés pour de nombreux acteurs culturels. Pour les sociétés de gestion, elle a également eu des répercussions sur les recettes provenant des droits d'exécution, dont une grande partie concerne les concerts. Néanmoins, les sociétés de gestion ont pu réaliser des résultats respectables l'année dernière. L'efficacité économique de la gestion et la négociation de tarifs ont notamment été déterminantes.

La deuxième année de la pandémie de Corona a de nouveau placé de nombreux artistes dans une situation financière difficile. Pour les créateurs culturels qui vivent en premier lieu de la scène, une grande partie de leurs revenus a disparu. Les recettes de leurs sociétés de gestion ProLitteris, SSA, SUISSIMAGE, SUISA et SWISSPERFORM ont été d'autant plus importantes pour eux.

Les sociétés étaient conscientes de l'importance de leur rôle, surtout en cette période particulière. Elles se sont donc préparées à ce défi dès le début de l'année 2020, lorsque la pandémie a commencé, et elles ont pris les mesures qui s'imposaient, en réduisant les coûts et en gérant les licences et les redevances avec efficacité. Cela s'est avéré payant, comme le montrent les résultats annuels des différentes sociétés.

ProLitteris

La pandémie de Corona a eu peu d'influence sur le résultat de la société ProLitteris, compétente pour les textes et les images. Ce résultat est resté stable par rapport à celui de 2020. Le tarif commun 12 (TC 12) a eu un effet positif. Celui-ci règle la redevance pour la consommation en différé de contenus de la télévision et de la radio. Après avoir régulièrement réduit ses coûts au cours des années précédentes, ProLitteris est à nouveau parvenue à augmenter sa rentabilité d'environ un demi-million de CHF. Et ce, malgré des investissements substantiels dans l'informatique et la numérisation des processus commerciaux.

SUISA

Malgré les interdictions de manifestations, la baisse globale des recettes de SUISA en 2021 n'a été que de 10% par rapport au meilleur résultat enregistré jusqu'ici de 2019, et ce bien que les recettes provenant des droits d'exécution – qui concernent notamment les concerts – aient été réduites de près de moitié par rapport à 2019. Le fait que le résultat d'exploitation de SUISA 2021 soit malgré tout relativement bon s'explique principalement par deux facteurs. D'une part, la société a accéléré l'automatisation des processus

durant les deux dernières années. Cela a permis de réduire les coûts. D'autre part, SUISA a pu augmenter fortement les recettes provenant de l'utilisation de musique en ligne grâce à sa filiale SUISA Digital Licensing.

SSA, Société Suisse de Auteurs

En raison des effets négatifs de la pandémie, la SSA a enregistré en 2021 une baisse des recettes et de la répartition des redevances. Les revenus ont été inférieurs de 12,74% par rapport à ceux de 2020, principalement en raison d'un recul marqué des droits de représentation scénique: Ces derniers ont diminué de 52% par rapport à 2020, et même de 67% par rapport à la moyenne des trois derniers exercices avant la pandémie. La stratégie budgétaire stricte a eu un effet positif sur le résultat de la SSA. Cela se reflète dans le taux de commission moyen qui est resté bas, à 11,96%.

SUISSIMAGE

2021 a été une année faste pour SUISSIMAGE: la société de gestion a réalisé l'an dernier son meilleur résultat en plus de 40 ans d'existence. Comme pour ProLitteris, les revenus des membres de SUISSIMAGE ne dépendent guère des exécutions publiques. Par conséquent, la baisse des droits d'exécution n'a pas eu d'effet. Le bon résultat de SUISSIMAGE est surtout dû à l'augmentation des recettes provenant du TC 12 nouvellement négocié, qui régit la télévision en replay. A cela s'ajoutent des chiffres solides pour les abonnements TV. SUISSIMAGE a pu réduire encore ses coûts en 2021 grâce à la numérisation continue des processus et à une administration allégée, ce qui a contribué à des frais administratifs très bas.

SWISSPERFORM

SWISSPERFORM ne perçoit que marginalement des recettes provenant de manifestations «live» et n'a donc été que peu touchée par les annulations de concerts. Ainsi, SWISSPERFORM a de nouveau enregistré une augmentation de ses recettes en 2021 et a réalisé un résultat record. Là encore, les settop boxes et la télévision en replay du TC 12 révisé ont largement contribué à ce résultat. A cela se sont ajoutées des revenus exceptionnels provenant des droits de diffusion. SWISSPERFORM s'est également bien comportée en termes de coûts. Toutefois, cela ne se reflète pas dans les chiffres: Un effet spécial concernant les placements a eu un impact négatif sur le résultat financier et donc sur la déduction des frais administratifs.

Vous trouverez un aperçu des chiffres des sociétés de gestion à la page suivante de cette lettre de session.

EN UN COUP D'ŒIL: LES CHIFFRES CLÉS 2021 DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les principaux chiffres des cinq sociétés de gestion pour les deux derniers exercices. Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter les rapports annuels des sociétés sur leurs sites web.

Vous trouverez également ce tableau sur le site de Swisscopyright:

<https://www.swisscopyright.ch/fr/recettes-et-repartition/flux-financiers/frais-d-administration.html>

Société	Recettes (mio. CHF) 2020/2021	Nombre de membres 2020/2021	Déduction de frais de gestion 2020/2021	Taux de frais brut 2020/2021	Postes équivalent plein-temps 2020/2021
ProLitteris	35.2 / 35.9	14'987 / 15'784	16.1% / 13.7%	18.0% / 16.9%	21.9 / 20.1
SSA	23.9 / 20.8	3'458 / 3'608	11.12% / 11.96%	13.06% / 14.76%	18.1 / 17.1
SUISA	149.7 / 152.0	40'150 / 41'286	13.07% / 12.70%	23.5% / 20.2%	197.5 / 186.1
SUISSIMAGE	79.4 / 84.5	4'042 / 4'172	3.12% / 3.09%	4.34% / 3.85%	25.7 / 25.1
SWISSPERFORM	59.2 / 62.3	19'777 / 21'676	8.68% / 10.29%	12.29% / 13.19%	23.3 / 27.7

À PROPOS DES SOCIÉTÉS DE GESTION SUISSES

Les sociétés de gestion de droits d'auteur suisses ProLitteris, SSA, SUISA et SUISSIMAGE ainsi que la société pour les droits voisins SWISSPERFORM exercent les droits sur les œuvres et les prestations artistiques et scientifiques. En tant que coopératives, les sociétés de droits d'auteurs appartiennent aux auteurs (compositeurs, écrivains, réalisateurs, etc.), aux producteurs et aux éditeurs. Les membres de l'association SWISSPERFORM sont les artistes interprètes (musiciens, acteurs, etc.), les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ainsi que les organismes de diffusion. Ce sont ces membres qui, dans les organes compétents de leurs sociétés respectives, déterminent les stratégies, le budget, la composition de la direction/du comité directeur/des commissions ou les modifications des statuts ou des règles de

répartition de droits. Les sociétés accordent aux utilisateurs les autorisations pour l'utilisation d'œuvres et prestations protégées par le droit d'auteur. Pour cela, elles réclament des montants de licence fixés par des tarifs ou une convention. Les tarifs obligatoires pour les utilisateurs sont négociés avec des associations d'utilisateurs et examinés par la Commission arbitrale fédérale (CAF). Les montants sont distribués de manière transparente et conformément aux règles établies aux titulaires des droits des œuvres ou prestations utilisées. Les cinq sociétés de gestion suisses représentent plus de 80 000 membres en Suisse et au Liechtenstein. Grâce à la coopération et aux contrats de réciprocité avec près de 300 sociétés de gestion dans plus de 120 pays, elles représentent les intérêts des titulaires de droits du monde entier.

www.swisscopyright.ch

IMPRESSUM

Editeur: Swisscopyright - le groupe des cinq sociétés de gestion suisses ProLitteris, SSA, SUISA, SUISSIMAGE und SWISSPERFORM

Design: Tina Matzinger, Fachwerk AG, Sursee
Swisscopyright, Bellariastrasse 82, Postfach, 8038 Zurich
info@swisscopyright.ch, www.swisscopyright.ch